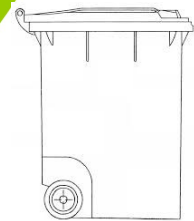




2023

RAPPORT SUR LE PRIX ET  
LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC DE PREVENTION  
ET DE GESTION DES  
DECHETS



*Direction Collecte et Valorisation des Déchets*

DCVD

<b>LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>2</b>
1. Présentation du territoire	2
2. Historique	2
<b>LES MOYENS HUMAINS DE LA DCVD</b>	<b>3</b>
<b>L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE</b>	<b>3</b>
1. La précollecte	4
2. Les collectes en porte à porte	6
B. Collecte en points d'apport volontaire	7
C. Traitement DES DECHETS COLLECTES EN PAP / PAV	8
D. TonnageS PAP et PAV	9
E. Gestion des requêtes	10
<b>L'ORGANISATION DU SERVICE SENSIBILISATION ET VALORISATION</b>	<b>11</b>
1. Sensibilisation et animations	11
2. Les déchèteries	12
3. L'extension des consignes de tri	17
4. La redevance spéciale	19
5. Le pole propreté	19
<b>L'ORGANISATION DU SERVICE ATELIER MECANIQUE</b>	<b>20</b>
1. Les poids lourds	20
2. Les Véhicules légers	22
3. La carburation	22
<b>L'OPERATION FOYER ZERO DECHETS</b>	<b>23</b>
<b>LE COUT DU SERVICE RENDU</b>	<b>24</b>

# LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

## 1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin regroupe 14 communes soit une population de 126 796 habitants (chiffres 2020), pour une superficie de 11 208 hectares.

Toutes les communes bénéficient des mêmes services sur la gestion des déchets ménagers et assimilés, ainsi que du même niveau de service.



## 2. HISTORIQUE

Au 1er janvier 1998, le District d'Hénin-Carvin, en sus de sa compétence historique de « Traitement des déchets », reprend la compétence « Collecte des déchets », jusqu'alors exercée par chacune de ses communes membres.

Le 22 décembre 2000, le District adopte, par délibération n°133, la modification de son statut pour devenir la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) et conserve la compétence acquise en 1998.

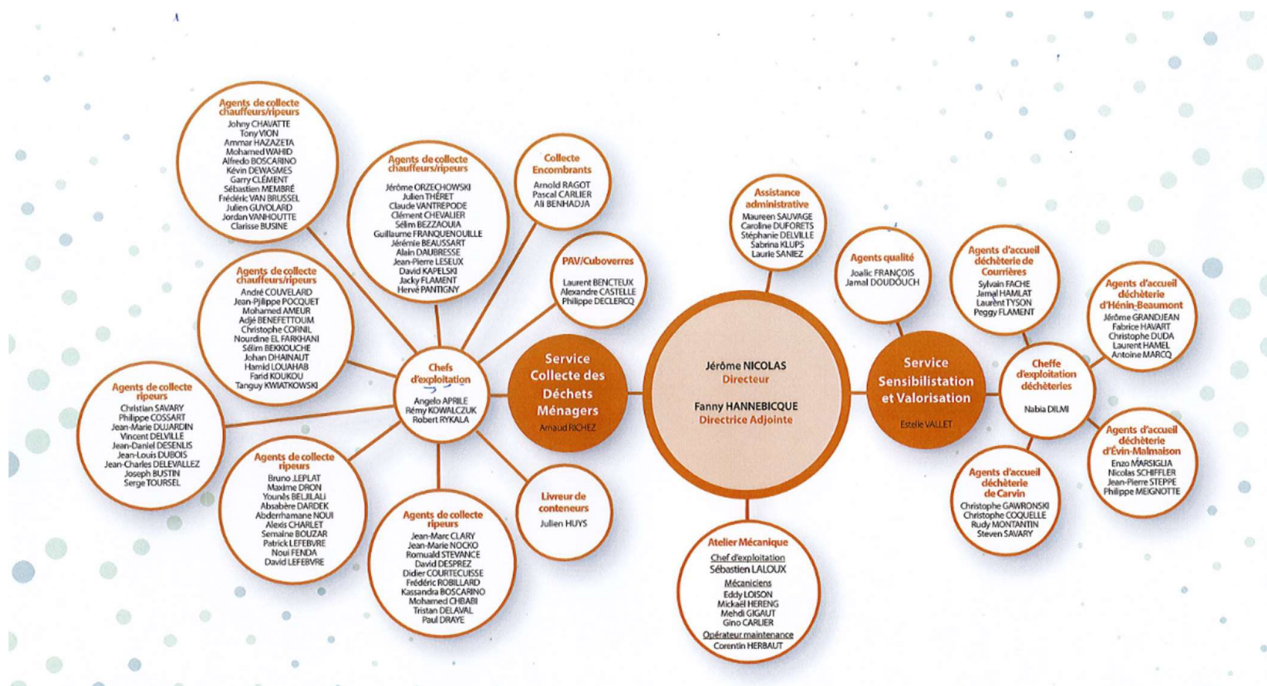
Au 1er janvier 2007, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin délègue ensuite sa compétence de « Traitement des déchets » au SYndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets (SYMEVAD), et s'associe ainsi avec les EPCI voisines : la Communauté d'Agglomération du Douaisis et la Communauté de Communes OSARTIS - Marquion. Depuis cette date, la CAHC assure uniquement la compétence Collecte des Déchets.

## LES MOYENS HUMAINS DE LA DCVD

Les décisions du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 relatives aux modes de gestion de collecte des déchets se sont traduites au 1<sup>ère</sup> octobre 2022 par une restructuration de la Direction Collecte et Valorisation des Déchets. Elle s'articule autour de 3 services et compte 114 collaborateurs :

- Collectes des déchets Ménagers = 78 collaborateurs, 3 chefs d'exploitation et 1 chef de service
- Sensibilisation et Valorisation = 21 collaborateurs, 1 cheffe d'exploitation et 1 cheffe de service,
- Atelier Mécanique = 6 collaborateurs, dont 1 chef d'atelier,

3 assistantes administratives sont rattachées à la direction.



Organigramme de la DCVD

## L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

La CAHC offre les services suivants à ses habitants :

- Collectes des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte et en points d'apport volontaire,
- Collectes sélectives des matériaux recyclables en porte-à-porte et en points d'apport volontaire,
- Collectes sélectives des verres en apport volontaire,
- Collectes des déchets végétaux en porte-à-porte,
- Collectes des encombrants sur rendez-vous,
- Livraison et maintenance des bacs roulants,

## 1. LA PRECOLLECTE

La CAHC met à la disposition de chaque usager (habitants et professionnels) les équipements de pré collecte et en assure la maintenance :

- o Bacs roulants.
- o Colonnes d'apport volontaire (aériennes ou enterrées).

### A. LES BACS ROULANTS

Chaque foyer est équipé de :



un conteneur à couvercle bordeaux destiné à recevoir les ordures ménagères



un conteneur à couvercle jaune destiné à recevoir les matériaux recyclables.

Il existe plusieurs volumes de bacs de 120L à 660L. Selon la composition de la famille, le volume sera adapté selon la règle ci-dessous :

	Nombre de personnes par foyer			
Nb personnes	1 à 2	3 à 5	6 et plus	Professionnels Habitats collectifs
Volume	120 litres	240 litres	360 litres	660 litres

Pour les personnes ne disposant pas de suffisamment de place pour accueillir les deux conteneurs, ou éprouvant des difficultés pour les sortir, la CAHC met également à disposition des contenants de 35 litres.

### B. LIVRAISON ET MAINTENANCE DES BACS ROULANTS

Un agent est affecté à la livraison et la maintenance des bacs, il effectue en moyenne entre 14 et 20 demandes par jour, soit 3 904 interventions en 2023.

Type d'intervention	Nouvelles dotations	Réparations couvercles	Changements de volumes	Retraits suite refus de tri (habitat Vertical)	Remplacement bacs volés ou abîmés	Total
Nombre	462	1 052	258	38	2 094	3904

Le nouvel accord cadre a permis de mettre en place la réparation des bacs roulants en changeant uniquement le couvercle. Cette prestation a permis de diminuer de 13% le nombre de remplacements par des bacs neufs.

Au 31 décembre 2023, la CAHC comptait 114 935 bacs en place, soit une évolution du parc de 1.28% par rapport à 2022. La proportion de bacs jaunes stagne à 48%.

	2020	2021	2022	2023
<b>Total Interventions</b>	2 023,00	3 989,00	3 301,00	3 904
<b>Evolution du parc de bacs roulants</b>	110 703	112 212	113 486	114 935

### C. LES CUBOVERRES



Les « Cuboverres » ou colonnes aériennes sont des bornes d'apport volontaire de 3 à 4 m<sup>3</sup> de volume. Ils sont disséminés sur l'ensemble du territoire et ils sont destinés à recevoir : les emballages en verres vidés (bouteilles, flacons, verrines, pots). En sont exclus les vitrages, les miroirs, les tessons de terre cuite ou de porcelaine,...

Au 31 décembre 2023, le territoire comptait 292 Cuboverres. 5% de ce parc a été renouvelé par du matériel neuf.

### D. LES CONTENEURS ENTERRES

Les conteneurs enterrés sont des bornes d'apport volontaire de 4 à 5 m<sup>3</sup> de volume. Ils remplacent les bacs roulants dans certains quartiers denses du territoire. Ils sont destinés à recevoir les ordures ménagères résiduelles en sac, les emballages et papiers recyclables en vrac et les emballages en verres.

En 2023, le territoire comptait un parc de 289 colonnes enterrées tous flux confondus. Deux sites ont été créés en 2023 pour la résidence gérée par ICF Habitat à Montigny en Gohelle (La plaine 7) et place de Strasbourg à Courrières.

L'installation d'un site de conteneurs enterrés demande de réaliser une étude de faisabilité pouvant durer 6 mois. En effet, il faut vérifier au préalable la présence ou non de réseaux souterrains et aériens et identifier les potentiels obstacles aux travaux de terrassement (fondation profonde / propriété du terrain voisin...). Ainsi la mise en service d'un site de conteneurs enterrés peut varier entre 9 à 12 mois, après la demande. Il faut compter en moyenne 51 300€ TTC pour la création d'un site de 3 conteneurs enterrés (ordures ménagères, Emballages papiers recyclables et verres).



## E. LES SACS DE PRECOLLECTE



Les foyers résidant dans des logements collectifs, équipés de conteneurs enterrés, se sont vus attribuer des sacs de pré-collecte en polypropylène recyclé, leur permettant de trier dans des conditions optimales.

## 2. LES COLLECTES EN PORTE A PORTE

### A. FREQUENCES ET HORAIRES DE COLLECTE

#### La collecte en porte-à-porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des emballages papiers recyclables

Afin d'optimiser l'utilisation des camions bennes, le service collecte s'est réorganisé en 2 postes pour assurer une fréquence de collecte d'une fois par semaine pour les ordures ménagères et les emballages papiers recyclables :

- Poste 1 : 4h47 – 12h00
- Poste 2 : 12h47 – 20h00

#### La collecte en porte-à-porte des déchets végétaux

La collecte est organisée prioritairement du matin pour assurer une fréquence de collecte à 1 passage toutes les 2 semaines sur chaque commune. En fonction des conditions météorologiques favorables à la végétation impactant les volumes présentés, la collecte peut s'étendre dans la journée.

Cette collecte est exécutée par la société COVED.

#### La collecte des Encombrants

La collecte se réalise avec un équipage de 3 agents dédié et un véhicule adapté de type poids lourds. Les usagers doivent prendre rendez-vous en appelant le numéro vert, l'assistante administrative regroupe les rendez-vous d'une même commune sur le même jour. L'équipe d'encombrants réalise en moyenne 15 rendez-vous par jour.

### B. LES MOYENS MATERIELS

Depuis octobre 2022, les bennes à ordures ménagères circulent de 4h47 à 20h.

Cette évolution s'est traduite par un plan pluriannuel d'investissement 2022-2027. Le montant de l'Autorisation de Programme est de 6 744 960€ permettant le renouvellement du matériel pour l'ensemble des activités de la Direction Collecte et Valorisation des Déchets (PAP / PAV / Encombrants / Bacs roulants).

Les nouvelles Benne ont un châssis Scania et caisson de la marque SEMAT ZOELLER, avec une carburation au gaz. En 2023, la direction s'est équipée d'un camion 16t et a réformé 2 camions 26t.



Ces bennes sont aussi équipées d'un système embarqué de géolocalisation permettant une assistance à la navigation et une remontée en temps réel des anomalies. Ce système embarqué est composé d'une tablette et d'un boîtier de géolocalisation.



## B. COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

La collecte en points d'apport volontaire consiste à collecter les colonnes à verre (cubo verre) ou des conteneurs enterrés (OMR et TRI). Dans ce type de collecte, c'est l'utilisateur qui fait la démarche de déposer ses déchets en dehors de sa résidence.

### A. FREQUENCES ET HORAIRES DE COLLECTE

Comme pour la collecte en porte à porte, la collecte en point d'apport volontaire s'est organisée en 2 postes depuis le 1er octobre 2022 : un poste du matin et un poste de l'après-midi. LA collecte des verres est réalisée en journée pour éviter les nuisances sonores.

La fréquence quant à elle demande de la flexibilité aux collecteurs elle varie en fonction du taux de remplissage des équipements.

### B. LES MOYENS HUMAINS

L'effectif est passé de 3 à 4 agents. A noter que pour réaliser cette mission de collecte en PAV, les agents doivent obtenir un CACES GRUE.



### C. LES MOYENS MATERIELS

Le parc est composé de 3 camions grue dont un camion est équipé d'un caisson compacteur.



### C. TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES EN PAP / PAV

Depuis le 1er janvier 2007, la CAHC n'assure plus que la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le traitement de ces mêmes déchets a été délégué au le SYMEVAD, regroupement de 3 intercommunalités.

Les données relatives au traitement des déchets de la CAHC figurent donc dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets élaboré par le SYMEVAD.

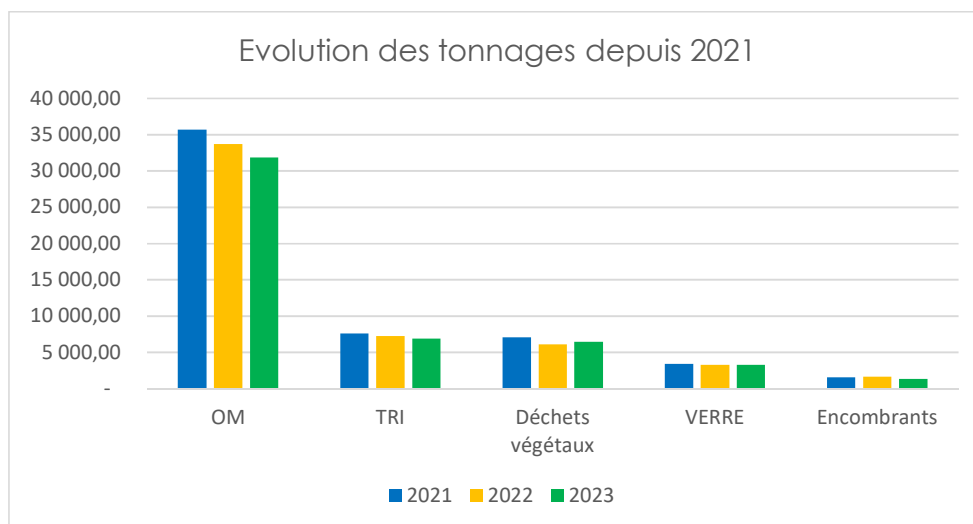
Tonnage	Exutoire	Lieu	Type de traitement
OM	TVME	Dourges	Energie renouvelable : bio méthane
TRI	Centre de tri	Evin Malmaison	Recyclage et Valorisation
Verre	Centre de recyclage	Wingles	Recyclage
Déchets Végétaux (DV)	Centre de compostage	Vitry en Artois	Valorisation
Encombrants	Ressourcerie	Evin Malmaison	Recyclage et Valorisation

## D. TONNAGES PAP ET PAV

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des tonnages depuis 2021

Tonnage	2021	2022	2023	Ratio 2023/2022
OM	35 692	33 719	31 877	-5.5%
TRI	7 613	7 261	6 934	-4.5%
Verre	3 427	3 286	3 264	-0.67%
Déchets Végétaux	7 064	6 093	6 479	+6.34%
Encombrants PAP	1 582	1 651	1 301	-21.2%
<b>Total</b>	<b>58 692</b>	<b>52 010</b>	<b>49 855</b>	<b>-4%</b>

Tonnage du service Collectes par flux



Graphique sur l'évolution des tonnages collectés depuis 2021

La tendance générale est une baisse des tonnages depuis 2021. A l'exception du tonnage des déchets végétaux qui fluctue avec la météo. Le principal paramètre expliquant cette baisse est la consommation.

La collecte des encombrants a diminué de 21.2%. Les délais de prise de rendez-vous pour la collecte des encombrants sont parfois long et incitent les usagers à se rendre en déchèteries.

Kg / hab / an	2022	2023	Ratio départemental	Ratio national
OM	267,19	<b>249.4</b>	258	248
TRI	57,54	<b>54.2</b>	57	50
Verre	26	<b>25.5</b>	40	32

Tableau de comparaison des ratios de la CAHC par rapport aux ratios départemental et national

De par la baisse des tonnages, les ratios se sont améliorés, hormis celui du verre qui reste faible.

## E. GESTION DES REQUÊTES

Les usagers peuvent obtenir des informations via plusieurs canaux : Le numéro vert, le site Internet et les réseaux sociaux.

En 2023, il a été reçu environ 18 959 requêtes.

90% des demandes sont réceptionnées via le numéro vert.

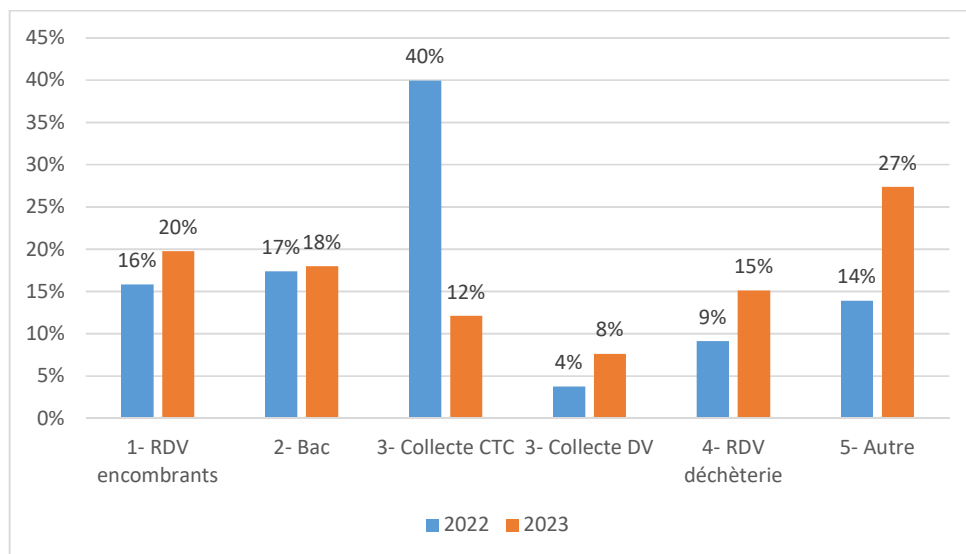
Lors d'un appel au numéro vert, l'utilisateur a le choix entre 5 possibilités :

- 1- Prendre un rdv pour se débarrasser d'un objet volumineux,
- 2- Obtenir ou remplacer un bac roulant,
- 3- Faire une réclamation sur la collecte (CTC ou déchets verts)
- 4- Obtenir une autorisation pour se déplacer avec un utilitaire à la déchèterie ou pour déposer des déchets amiantés,
- 5- Obtenir un autre renseignement.

Une fois la demande enregistrée, elle est transmise au responsable de collecte ou au prestataire concerné ; celui-ci doit traiter en précisant les solutions apportées (rattrapage de collecte, vérification terrain, etc....).

L'utilisateur peut être recontacté par une assistante, afin d'être informé des suites données à sa requête.

Depuis fin novembre 2022, les usagers peuvent faire leur démarche « déchets » en ligne via la GRC ou via le site Facebook de l'agglomération.



Comparaison 2022/2023 - motif des requêtes

Les requêtes concernant la collecte ont fortement diminué entre 2022 et 2023 ce qui indique une amélioration du service rendu.

## L'ORGANISATION DU SERVICE SENSIBILISATION ET VALORISATION

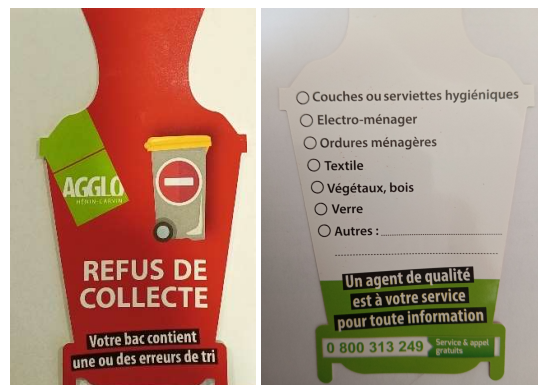
Le service sensibilisation et valorisation a pour mission d'assurer le suivi de la redevance spéciale, la gestion des déchèteries en régie et la sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques de tri.

### 1. SENSIBILISATION ET ANIMATIONS

Les agents qualité ont pour mission de sensibiliser les usagers ou le personnel de collecte aux bonnes pratiques de tri.

#### **Sensibilisation des usagers suite à une erreur de tri et sensibilisation aux gestes de tri**

Avec le passage aux extensions de consigne de tri, la CAHC a mis en place des étiquettes de refus de collecte des bacs jaunes. Cette étiquette ou porte manteau est accroché au bac lorsqu'un agent de collecte identifie une erreur tri dans le bac jaune. Dans ce cas, le bac jaune non conforme ne sera pas collecté et l'usager est invité à prendre contact avec la direction déchets de la CAHC via le numéro vert. Le bac refusé est ensuite enregistré via la tablette du camion avec prise de photo. Ce refus arrive ensuite par mail aux agents qualité. Le lendemain, un agent qualité se déplace à l'adresse du refus pour échanger avec l'usager sur les bons gestes de tri.



*Etiquette apposée sur la poubelle en cas d'erreur de tri*

Si l'usager n'est pas présent un avis de passage est laissé dans la boîte aux lettres, invitant l'usager à prendre contact via le numéro vert.

En 2023, les agents qualité ont traité 2721 erreurs de tri.

#### **Animations dans les habitats verticaux**

Les agents qualité ont également pour mission de sensibiliser le public au tri sélectif de manière plus large, et en particulier dans les habitats verticaux. En effet, ces types de logements présentent des lacunes sur les bons gestes de tri, liées aux mouvements des locataires, à la densité de personnes sur un même site et au type de collecte (PAP ou PAV). Pour cela, les agents qualité organisent, en collaboration avec les bailleurs, des journées de sensibilisation.

### **Sensibilisation du personnel de collecte**

Une sensibilisation du personnel de collecte a été entamée en 2023.

L'objectif est d'aider les agents de collecte à identifier les bacs mal triés et ainsi travailler en collaboration pour améliorer la qualité du tri chez les usagers.

### **Les caractérisations**

L'objectif des différentes sensibilisations menées est de diminuer le taux de caractérisation.

La caractérisation des déchets consiste à établir la répartition des différentes fractions (types de déchets) présents dans un flux de déchets en mélange afin d'identifier la part de déchets recyclables et les éventuels indésirables (produits imbriqués, indésirables vrais – non recyclables).

Le taux de refus/indésirables doit être le plus faible possible afin d'éviter les surcoûts liés au traitement des déchets non recyclables.

Caractérisations SYMEVAD	2022	2023
Taux de refus	18.28%	20.86%

*Tableau de l'évolution du pourcentage de refus*

Depuis 2021, on observe une augmentation du taux de refus/indésirables. Cette augmentation a des effets sur :

- Le coût de traitement : les indésirables sont ensuite transportés vers un centre d'enfouissement. Le coût des refus cumule donc le coût du tri et le coût du transport/traitement.
- Les recettes : Moins il y a de matières valorisables en sortie de chaîne de tri, plus les recettes baissent.



*Exemple de produits refusés lors d'une caractérisation : Produits imbriqués dans un sac*

## **2. LES DECHETERIES**

La CAHC possède 4 déchèteries. La gestion des hauts de quai a été confiée à l'entreprise SUEZ jusqu'au 31 avril 2023. La gestion des bas de quai (transport et traitement) est de la

compétence du SYMEVAD. A partir du 1<sup>er</sup> mai 2023, la CAHC a repris la gestion de ces 4 déchèteries.



Carvin



Courrières



Evin Malmaison



Hénin Beaumont

## A. BILAN

La reprise en régie a permis de refondre l'accueil en déchèterie. Le nombre d'agents d'accueil est passé de 2 à 3 agents présents du lundi au dimanche matin.

Une partie du personnel de Suez a été reprise en régie, des recrutements ont eu lieu afin de compléter les effectifs. De plus, un partenariat est réalisé avec l'AIFE afin d'accueillir et former des futurs agents de déchèterie.

En complément pour offrir un meilleur service, la plage d'ouverture des déchèteries a été étendue et simplifiée pour permettre aux usagers une meilleure visibilité.

A partir du 01 septembre 2023, les déchèteries sont ouvertes en continue du lundi au samedi de 9h à 18h30 et le dimanche de 9h à 12h30. (Fermeture hebdomadaire le mardi pour les déchèteries de Hénin Beaumont et Carvin, et le jeudi pour les déchèteries de Courrières et Evin Malmaison)

Cette nouvelle organisation a permis de créer 4 roulements de plage de travail permettant aux collaborateurs de concilier vie professionnelle et vie personnelle en étant en repos un weekend end complet par mois.

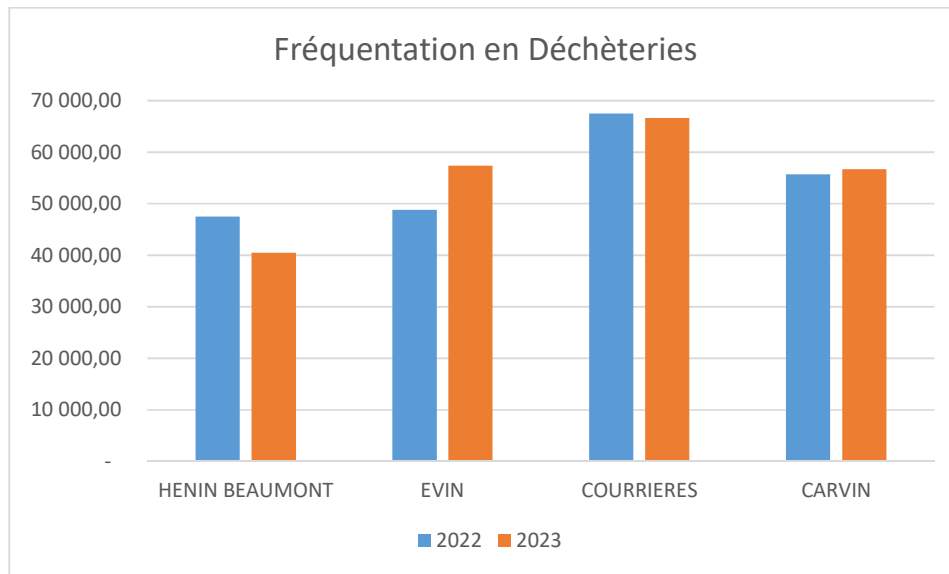
La mise en place d'un encadrement de proximité par l'intermédiaire de la cheffe d'exploitation a permis d'améliorer les remontées d'informations.

Enfin, dans le but d'améliorer la qualité du service, le personnel de déchèterie a pu bénéficier de différentes formations. (Amiante, accueil en déchèteries)

Au total, les 4 déchèteries cumulent 221 135 entrées en 2023, soit une moyenne de 4607 entrées / mois / déchèterie.

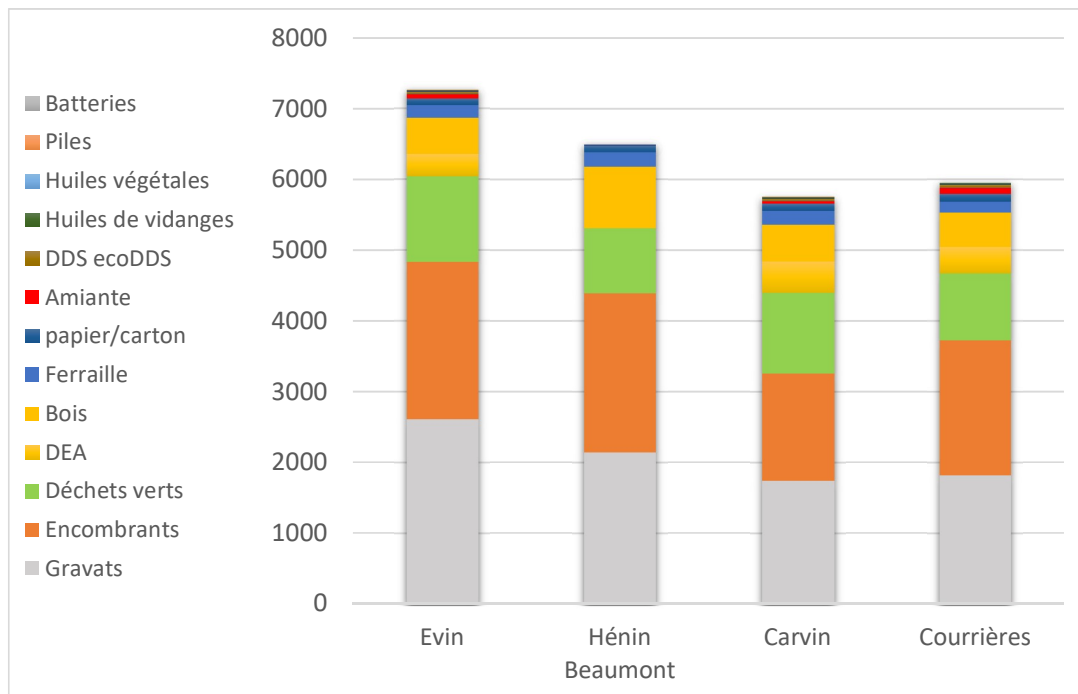
La Fréquentation totale est constante par rapport à 2022, malgré l'élargissement des horaires d'ouvertures.

Les professionnels ne sont pas acceptés en déchèteries.



*Répartition des entrées par déchèterie – Comparaison 2022/2023*

En 2023, environ 25 400 tonnes de déchets ont été captées en déchèterie, ce chiffre inclus les déchets dangereux. Ce tonnage est en baisse de 3.33% par rapport à 2022. Les tonnages du tout-venant (les déchets ne pouvant être valorisés dans les autres flux) et de gravats représentent à eux deux, 63% des tonnages collectés en déchèterie.



*Tonnages déchèteries 2023*

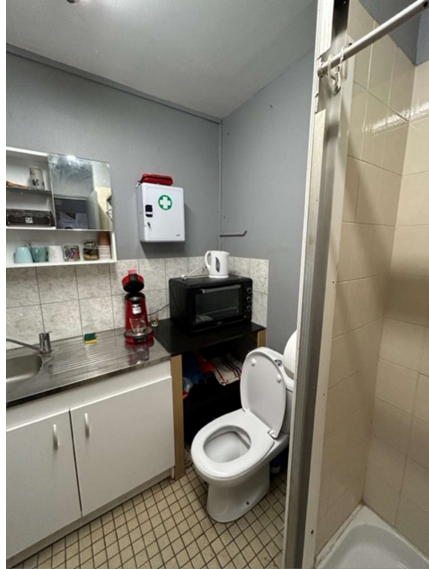
## B. ACTIONS REALISEES

### Travaux de mise en conformité

A la reprise des déchèteries en mai 2023, en lien avec le service Bâtiments, de nombreux travaux ont été réalisés afin de mettre en conformité et ainsi améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail du personnel de déchèterie.

Un réaménagement du local gardien a été réalisé sur la déchèterie d'Hénin Beaumont. Le local ne permettait plus aux agents de travailler dans de bonnes conditions. Trois zones ont été créées :

- Vestiaire/sanitaire
- Un endroit pour se restaurer
- Une zone bureautique pour réaliser les tâches administratives



Avant réaménagement



Après Réaménagement

### **La nouvelle procédure amiante**

La procédure de dépôt d'amiante a été revue en octobre 2023. En effet, un constat a montré que le film amiante distribué aux usagers ne servait pas uniquement à collecter l'amiante. Ce dernier n'était pas toujours restitué.

Une procédure a été mise en place avec une prise de deux rendez-vous systématiques :

- pour récupérer le film amiante
- pour déposer les éléments amiantés.

Les assistantes de collecte en lien avec les agents de déchèteries établissent la liste des rendez-vous et relance les usagers en cas de besoin.

### **L'opération broyage des végétaux**

Une opération de broyage des végétaux a été organisée en octobre, les usagers ont été invités à venir broyer leurs végétaux et à récupérer le broyat. Des stands de sensibilisation ont été organisés

Cette opération a rencontré un vif succès et sera reconduite.





Stand repair café



Broyage



Stand sensibilisation au tri



Stand sur le compostage

*Photos opération broyage/sensibilisation*

### **Végétalisation de la déchèterie de Carvin**

Un projet de végétalisation a débuté à la déchèterie de Carvin, en lien avec SEPUNA. L'objectif est de limiter au maximum les intrusions par le biais d'une végétalisation adéquate.



*Photos de la mise en place de la végétalisation défensive sur la déchèterie de Carvin*

### 3. L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

L'extension des consignes de tri a débuté au 01 janvier 2023.

De nombreux supports de communication ont été déployés afin d'informer les usagers (affiches, brochures distribuées dans les boîtes aux lettres, etc..). De plus, Les agents qualité ont réalisé des sensibilisations en porte à porte.

**Agglo Hénin-Carvin**  
Publié par Naau Kelin  
· 19 décembre 2022 ·

🌍♻️👉 EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI À COMPTER DU 1er JANVIER 2023 🙌♻️🌍

🗑️ Afin de simplifier le geste de tri des habitants, à compter du 1er janvier 2023, tous les emballages seront désormais à déposer dans la poubelle jaune. Cette nouvelle consigne sera applicable sur l'intégralité du territoire français. Ce qui veut dire qu'en 2023, où que vous soyez en France, les consignes de tri seront les mêmes : tous les emballages dans la poubelle jaune !

👉 Alors, quels sont les gestes que nous devons adopter pour se préparer à ce changement au 1er janvier 2023 ? Quelques conseils :

- ✓ Les emballages devront être bien vidés (inutile de les laver),
- ✓ Les emballages devront être déposés dans la poubelle jaune séparés les uns des autres et sans sac pour qu'ils soient bien reconnus au centre de tri par les robots.
- ✓ Tous les papiers pourront se trier sauf les absorbants comme les mouchoirs, les essuie-tout, les couches et les masques.

💡👉 Pour rappel, le verre se trie et se dépose dans les cuboverres.

❗❗ L'extension des consignes de tri ne change rien à votre calendrier de collecte habituel.

⚠️ Vous recevrez très bientôt dans votre boîte aux lettres 📧 un document explicatif sur ces nouvelles consignes de tri. 🙌🙌🙌

📍 Toutes les infos 👉 <https://www.agglo-henincarvin.fr/.../Nouvelles-consignes...>



Post Facebook concernant les nouvelles consignes de tri applicables en 2023

Certains camions de collecte ont bénéficié d'un floquage



Camion de collecte avec support de communication

Une campagne de stickage des bacs de tri a été lancée entre mars et juillet. Si le bac de tri était présent, le stick y était apposé, sinon, il était déposé dans la boîte aux lettres sous enveloppe.

Pour réaliser cette mission, 6 agents ont été mobilisés, 46% des adresses de l'agglomération ont été visitées et 30% des bacs ont été stickés.

## 4. LA REDEVANCE SPECIALE

Comme la réglementation l'indique (article L.2333-78 du CGCT), le ramassage des « déchets professionnels assimilables », s'il est effectué par le Service Public, peut être soumis à la Redevance Spéciale.

Ainsi, la CAHC a défini les règles suivantes pour la collecte des déchets d'activités professionnelles par le service public :

- les déchets d'activité professionnelle peuvent être pris en charge par le service public uniquement s'ils sont assimilables qualitativement aux OMR et au tri sélectif. Les végétaux, encombrants etc ... ne sont pas concernés.
- Si la production est comprise entre 1 320 et 4 000 litres hebdomadaires, l'établissement est toujours collecté par le Service Public, mais redevable de la Redevance Spéciale (signature d'une convention avec la CAHC).
- au-delà de 4m3 hebdomadaires, la CAHC n'est techniquement plus en mesure de proposer ses services d'élimination des déchets,
- Tous les établissements implantés sur des zones de regroupement d'entreprises (zones industrielles, parcs d'activités, zones commerciales etc. ...) dépassent également les capacités techniques de la CAHC, et ne peuvent donc pas être collectés par le Service Public.

En 2023, 12 établissements étaient conventionnés, et se sont acquittés de la Redevance Spéciale en contrepartie de la collecte de leurs bacs jaunes et bordeaux. Le montant s'est élevé à 97 455€.

## 5. LE POLE PROPRETE

Le pole propreté est un service en régie dédié à l'entretien des zones d'activités sur l'ensemble de la CAHC, de la collecte des déchets ménagers pour les gens du voyage qui ne sont pas stationnés sur une aire autorisée et de l'entretien d'une partie des trames vertes en salubrité fine. Elle gère également la résorption des dépôts sauvages de déchets, avec ou sans amiante, situés sur les parcelles communautaires et sur les chemins communaux hors agglomération.

En 2023, le pole propreté a collecté 525 tonnes de déchets (gravats, terre, végétaux etc...) contre 537 tonnes en 2022, dont 19.1t d'amiante. Pour l'équipe de la salubrité, ils ont collectés 42 tonnes de déchets en 2023.



## L'ORGANISATION DU SERVICE ATELIER MECANIQUE

### 1. LES POIDS LOURDS

Type de matériel	Flux collecté	Photo
19 Camions de 26 Tonnes équipés de benne compactrice	OM et TRI	
2 camions de 16T pour les voies étroites	OM et TRI	
1 véhicule type « déménagement » équipé d'un hayon élévateur est d'une capacité de 21 m3	Encombrants	

<p>2 camions 26 Tonnes équipé d'une benne à déchets et d'une grue auxiliaire</p>	<p>OM et TRI</p>	
<p>3 camions de 26 Tonnes équipés d'une benne et d'une grue auxiliaire</p>	<p>VERRES</p>	
<p>1 camion 4x 4, 12 Tonnes équipé d'une benne et d'une grue auxiliaire</p>	<p>Les dépôts sauvages</p>	

## 2. LES VEHICULES LEGERS

Type de matériel	Photo
Fourgon pour la livraison des bacs	
Véhicule en pool	

## 3. LA CARBURATION

Sur l'ensemble de la flotte dédiée à la pré collecte et à la collecte des déchets soit 27 véhicules :

- 19 fonctionnent au Gaz Naturel Comprimé (station privative)
- 5 fonctionnent au B100, carburant 100% végétal à base d'huile de colza
- 3 fonctionnent au Gasoil car non convertibles au B100.

## L'OPERATION FOYER ZERO DECHETS

L'opération Foyers Zéro déchets s'inscrit dans le cadre du PTE – Action 25.3 « inciter les acteurs du territoire à la sobriété (déchets, eau, énergie ») et du PLPDMA – Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (porté par le SYMEVAD).

Elle est menée en partenariat avec le SYMEVAD. L'objectif est d'accompagner les habitants à la réduction des déchets afin d'aider chacun à agir de manière concrète pour la protection des ressources et de la planète.

L'opération a débuté en 2023 avec une communication sur l'ensemble du territoire

**AGGLO HÉNIL-CARVIN**

**FOYERS ZÉRO DÉCHET**

**JUSQU'À 200 € EN BONS D'ACHATS ET EN OBJETS "ZÉRO DÉCHET" offerts**

**RELEVEZ LE DÉFI!**  
seul, en famille, avec vos voisins

**D'OCTOBRE 2023 À MARS 2024**  
**APPRENEZ À FAIRE DES ÉCONOMIES ET À RÉDUIRE VOS DÉCHETS**

L'AGGLO HÉNIL-CARVIN ET LE SYMEVAD VOUS ACCOMPAGNENT DANS CETTE AVENTURE EN VOUS PROPOSANT **DES ATELIERS THÉMATIQUES GRATUITS PRÈS DE CHEZ VOUS**

**INSCRIVEZ-VOUS**

**FOYERS ZÉRO DÉCHET**

Pleinement engagée en faveur de la transition écologique et de la réduction des déchets, l'Agglo Hénil-Carvin, en partenariat avec le SYMEVAD, lance le défi « Foyers Zéro Déchet ». Grâce à des ateliers thématiques gratuits et ouverts à tous les habitants de l'Agglo, les participants apprendront à consommer autrement.

**DES ATELIERS THÉMATIQUES GRATUITS ET PROCHES DE CHEZ VOUS**

D'octobre 2023 à avril 2024, 5 séries d'ateliers animés par le SYMEVAD, permettront aux participants d'acquies les gestes et de découvrir les astuces pour consommer autrement, réduire leurs déchets et, ainsi, réaliser de réelles économies. Les ateliers seront proposés dans plusieurs villes du territoire. Un accompagnement personnalisé sera proposé à chaque foyer participant.

**JUSQU'À 200 € DE BONS D'ACHAT ET D'OBJETS ZÉRO DÉCHET**

En plus des objets Zéro Déchet remis lors des ateliers, chaque participant se verra remettre des bons d'achats à faire valoir dans des commerces locaux et partenaires du dispositif.

**POUR PARTICIPER, C'EST TRÈS SIMPLE**

Il suffit d'habiter dans l'une des 14 communes qui composent l'Agglo Hénil-Carvin.  
Plusieurs membres d'une même famille peuvent évidemment participer.  
Remplir le formulaire en ligne sur le site [www.agglo-henincarvin.fr](http://www.agglo-henincarvin.fr) ou en appelant Aquaterra au **03 21 79 74 94**

AGGLO Hénil-Carvin - 2023 - le plaisir sur la voie publique

Communication foyers zéro déchets

3 ateliers ont été organisés entre octobre et décembre 2023

- Alimentation
- Vie quotidienne
- Fêtes et loisirs

	Inscrits	Présents	Absents
Atelier 1	167	137	30
Atelier 2	185	145	40
Atelier 3	185	126	59

Synthèse de la participation aux ateliers

Un bilan de l'opération sera réalisé en 2024.



## LE COUT DU SERVICE RENDU

### A. BILAN ANALYTIQUE 2023

En 2023, le détail des coûts de gestion des déchets ménagers pour la CAHC est le suivant :

Dépenses	2023	€ / hab.	€ / T	Tonnage
Collecte PAP / PAV	7 822 239,10 €	61,20 €	145.5 €	53 759
Exploitation Déchèteries	1 415 702,11 €	11.08 €	55.58 €	25 472
Collecte Pole Propreté	147 405,66 €	1.15 €	270.67 €	545
Foyer zéro déchet	64 378 €	0.50 €	-	-
Traitement	11 774 175,72 €	92.11 €	155.18 €	75 872
<b>Coût brut</b>	<b>21 223 900,58 €</b>	<b>165.54 €</b>	<b>626.94 €</b>	
Recettes	2023			
Redevance spéciale	97 455 €			
Ramassage marches	0 €			
TEOM	11 961 561,00 €			
Participation colonnes	24 138,00 €			
Subventions déchèteries	7 186,43 €			
Reprise contenants HS	3 817 €			
<b>Total Recettes</b>	<b>12 094 157 €</b>			
<b>Bilan TTC</b>	<b>9 129 744 €</b>			

Le coût net de la compétence déchets est **9 129 744 €**

## B. EVOLUTION DES COUTS DEPUIS 2020

	2020	2021	2022	2023
<b>PAP / PAV</b>	8 172 831 €	8 486 759 €	8 433 998 €	7 822 239,10 €
<b>Déchèteries</b>	953 067 €	1 233 201 €	1 276 565 €	1 415 702,11 €
<b>Pole Propreté</b>	139 839 €	150 406 €	143 089 €	147 405,66 €
<b>Traitement</b>	5 600 210 €	9 921 406 €	11 250 431 €	11 774 175,72 €
<b>Total Dépenses</b>	14 865 947 €	19 791 772 €	21 104 083 €	21 159 522,58 €
<b>Total Recettes</b>	2 217 048 €	2 340 136 €	11 459 871 €	12 094 157 €
<b>Cout net TTC</b>	<b>12 648 899 €</b>	<b>17 451 636 €</b>	<b>9 644 212 €</b>	<b>9 129 744 €</b>
<b>Cout €/hab</b>	100 €	137 €	75 €	71 €

## C. FOCUS SUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PAP

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du service de collecte des encombrants en PAP :

	2020	2021	2022	2023
Cout	568 470 €	537 527 €	433 250 €	237 879 €
Tonnage	519	559	1 651	1 301
<b>Cout €/t</b>	<b>1 095 €</b>	<b>962 €</b>	<b>262 €</b>	<b>183 €</b>

Le coût lié à la collecte des encombrants a diminué de 45% alors que le tonnage n'a diminué que de 21%. Cette diminution est dû à la reprise en régie et à la réduction de la taille du service (Une seule équipe qui s'occupe de la collecte des encombrants au lieu de deux auparavant).